GARDE DU LITTORAL

GESTION DES ESPACES NATURELS

PROTÉGER LES RIVAGES ET LEUR BIODIVERSITÉ

Sur les dunes, falaises, marais et estuaires, le garde du littoral protège des sites naturels remarquables. Il entretient les milieux, suit la biodiversité, accueille les visiteurs et veille au respect des règles de protection.

01 Ses missions

- Surveiller les sites et repérer les dégradations.
- Entretenir sentiers, dunes, marais et habitats naturels.
- Réaliser des observations de la faune et de la flore.
- Accueillir les visiteurs et expliquer les bons gestes.
- Signaler les infractions ; les constater si habilité.

02 Où exercer ?

- Sites du Conservatoire du littoral.
- Collectivités territoriales et syndicats mixtes.
- Associations gestionnaires d'espaces protégés.
- Espaces côtiers, estuaires et rivages lacustres.

03 Qualités essentielles

- Connaissance des écosystèmes littoraux.
- Sens de l'observation et rigueur des relevés.
- Aisance avec les publics et pédagogie.
- Autonomie, endurance et goût du travail dehors.
- Capacité à effectuer des travaux écologiques.

04 Accès au métier

- Recrutement par une collectivité ou un gestionnaire ; concours selon le statut.
- Pas de diplôme unique de garde du littoral.
- Commissionnement et assermentation obligatoires pour exercer la police de l'environnement.
- Permis B souvent demandé.

05 Se former à Valrance

- Bac Pro GMNF : premiers postes d'agent d'entretien, de surveillance ou d'accueil.
- BTSA GPN : adapté aux postes de garde gestionnaire et de suivi écologique.
- Alternance : expérience des chantiers et suivis naturalistes.

06 Évoluer ensuite

- Devenir garde gestionnaire ou garde animateur.
- Se spécialiser dans la gestion d'habitats côtiers.
- Évoluer vers technicien d'espaces naturels.
- Poursuivre en BTSA GPN puis licence STAN selon son parcours.

07 À SAVOIR

Le Conservatoire du littoral est généralement propriétaire des sites ; les gardes sont le plus souvent recrutés par les structures qui les gèrent. Le titre « garde du littoral » recouvre plusieurs fonctions, de l'entretien à l'animation et à la gestion. Les pouvoirs de police ne sont pas automatiques : ils exigent un commissionnement et une assermentation.